

nocence et ma famille." Avouez que l'affaire Dreyfus est de la Saint Jean à côté de cela ? Je conseille ferme la lecture de l'excellente étude de M. Daudet à tous ceux qui parlent trop vite et trop haut de la faillite de la justice républicaine.

BOOK.

## LA LOTERIE

Il est assez étrange de voir qu'au moment où le Canada s'apprête à sévir avec une rigueur nouvelle contre les loteries, il se fait un mouvement en France pour rétablir les loteries nationales.

L'article suivant du *Petit Journal* de Paris est intéressant non seulement par le plaidoyer qu'il contient à ce sujet mais par les informations qu'il donne au sujet de l'historique des loteries en France et de la loi existante.

Quel est celui d'entre vous, chers lecteurs, qui n'a pas au moins une fois dans sa vie, conçu le trop chimérique espoir de gagner le gros lot ? Ce rêve d'un moment, cette douce illusion accessible au plus petit et au plus malheureux des humains justifient la loterie, quoi qu'en disent les moralistes, qui affirment que la fortune ne doit échoir qu'au travail long et pénible. La loterie est un instrument éminemment égalitaire, puisque le mortel le plus déshérité peut, avec un billet de cinquante centimes, acquérir en deux minutes, non seulement l'aisance, mais encore la richesse.

Cette circonstance nous explique pourquoi toutes les tentatives faites, de tous les temps, pour supprimer la loterie ont misérablement échoué.

La loterie, on le sait, ne date pas d'hier. On peut dire qu'elle est née avec les premiers hommes. Elle n'est pas spéciale à une race. Nous la voyons fleurir chez tous les peuples dès la plus haute antiquité.

Elle fut en honneur chez les Hébreux et les Egyptiens.

Mais parmi les anciens peuples, ce furent les Romains qui pratiquèrent ce jeu avec la plus vive passion.

Après les jeux du cirque, on jetait au peuple des tablettes carrées donnant droit à des dons provenant de la munificence consulaire ou impériale.

Auguste offrait souvent de grands festins suivis de loteries. Néron et Domitien imitèrent l'exemple de leur prédécesseur.

Après la chute de l'empire romain, la loterie subit une longue éclipse de douze siècles.

Nous la voyons reparaître, en Italie, sous le nom de *blanques* (*bianca carta*). Les marchands vénitiens et génois employaient les loteries pour se débarrasser de leurs vieilles marchandises, autrement dit, de leurs *rossignols*.

Ce furent les Italiens qui introduisirent la loterie en France. Cette institution fournit plus tard à la monarchie le moyen de battre monnaie. François Ier octroyait à un entrepreneur nommé Jean Laurent le privilège d'établir des loteries, à charge de payer annuellement 2,000 livres tournois.

Mais déjà à cette époque les moralistes représentés par le Parlement firent une violente campagne contre la loterie. Le Parlement donna, comme en bien d'autres circonstances, une preuve de son esprit d'indépendance. Résistant à la volonté du roi, il fit saisir, à Soissons une *blanche* qui venait d'y être ouverte.

Plus tard, on organisa officiellement la loterie.

La loterie dite *royale* fonctionnait avec les diverses séries de nombres—*extrait, ambe, ternt, quaterne, quine*, etc. Le joueur favorisé recevait dans le premier cas, 15 fois sa mise, dans le second 70 fois, dans le troisième 270 fois, dans le quartième 5,200 fois, dans le cinquième 49,000 fois, dans le sixième 70,000 fois, dans le septième 1,000,000 de fois.

Cette loterie d'Etat fournissait au Trésor des revenus importants. Malgré cela, elle fut supprimée par l'arrêt du 25 brumaire an II.

Elle fut rétablie par la loi du 9 vendémiaire an VI ; mais son existence ne fut plus de longue durée. La Restauration s'en servit jusqu'à sa chute. La loterie royale termina sa longue carrière, au commencement du règne de Louis-Philippe, en 1836.